

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 5

Rubrik: Technique apicole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

duction moyenne par colonie en 1948 fut de 79 livres, contre 63 livres en 1947. La moyenne calculée sur une période de 10 ans (1939-1948) dépasse légèrement 72 livres. (*Gazette Apicole*).

La couleur des miels

Dans *L'Acclimatation*, M. P. Larue a donné des renseignements curieux sur la couleur des miels étrangers :

Sont blancs comme la neige, certains miels de Sibérie ; sont blanchâtres un grand nombre de miels de l'Amérique quand les abeilles butinent de préférence le trèfle, l'herbe de feu, tilleul, framboisier, chardon, pommier, cotonnier, oranger ; sont ambrés les miels récoltés sur la verge d'or, les soucis, les peupliers, les eucalyptus ; sont verts d'eau les miels de sycomore et groseillier épineux, dont effectivement les fleurs sont vert clair ; sont verdâtres certains miels de chardons (en Afrique surtout) ; sont noirâtres ceux du sarrasin et de bruyère, surtout du Brésil et de Russie ; enfin sont rougeâtres certains miels d'Afrique (Guinée), renfermant de la terre.

Paul ZIMMERMANN.



TECHNIQUE APICOLE

Réalité et légendes en apiculture

On m'a gentiment écrit une carte postale disant : « J'ai lu cet hiver Barasc, deux livres de Caillas et Beldame ; mais je n'ai jamais lu encore un livre aussi renversant sur les abeilles que le livre de la merveilleuse Loi de la Grappe, par H. Muller, apiculteur-éleveur, à Ibos, H. P., France... Vous qui êtes un chercheur, je vous le conseille ».

J'avais depuis deux mois pris connaissance des quatre premiers fascicules de M. H. Muller lors de la réception de cette carte.

M. Muller est jeune apiculteur ; il a tout le temps devant lui pour réformer son jugement. On ne devient pas apiculteur en sept ans. C. P. Dadant n'a-t-il pas écrit : « Pendant au moins quinze à seize ans, au commencement de notre pratique apicole nous ne vîmes aucune objection à laisser à nos ruches un plafond hermétique. Si je ne me trompe pas, ce fut l'hiver 1884-1885 qui nous montra que nous pouvions faire mieux, que notre méthode, si parfaite avait un grand défaut ; mais nous ne nous doutions pas que ce plafond imperméable put offrir des inconvénients en certain hiver, etc. »

Je cite en abrégé ce qu'a écrit C. P. Dadant en 1909 pour indiquer simplement qu'on ne peut pas devenir apiculteur en sept ans.

Après avoir lu et relu les quatre fascicules de M. H. Muller, j'eus l'intention de lui écrire pour l'informer que de fin 1919 à fin

1924, nous avions, M. Gygax et moi entrepris de très nombreux travaux pour chercher à conserver la chaleur dégagée par le groupe d'abeilles pendant l'hiver. La lettre, pourtant écrite, ne fut pas envoyée, « après tout que chacun fasse ses expériences ».

J'en suis resté là jusqu'au moment où j'ai lu dans le « Bulletin » de novembre 1949 aux « Echos de partout », savez-vous que selon M. H. Muller (« La merveilleuse loi de la grappe »), « la circulation de l'air au sommet de la ruche en laissant un passage pour les abeilles est à interdire, car l'air libre pénétrant par le trou de vol passe par les ruelles inoccupées et arrose finalement le sommet de la grappe hivernante. Un thermomètre placé dans la partie supérieure de la ruche, à l'endroit qualifié le plus chaud, indique une température glaciale, que la ruche soit à double parois ou isothermique. »

Cette seule citation m'engage à reprendre la plume pour vous dire que M. Muller doit s'être trompé.

Si j'ai écrit dans un précédent article que la ruche était froide (c'est bien le cas), je n'ai rien dit de la partie supérieure des cadres, entre les partitions. Là, il règne toujours une douce température dégagée par le groupe hivernal. Chaque apiculteur peut s'en rendre compte au toucher. Le groupe dégage une chaleur très perceptible à la main, sans qu'il soit nécessaire d'employer un thermomètre.

On m'a dit que j'étais conservateur. Oui, pour tout ce qui concerne l'apiculture : écrits, publications, livres apicoles, etc. Dès la lecture des « Echos de partout », j'ai retrouvé toute une correspondance touchant les recherches faites pour conserver la chaleur dégagée par les abeilles en hivernage.

En 1915, je fis la connaissance de M. Gygax, horloger-apiculteur, chercheur infatigable, mais ce n'est qu'au mois d'octobre 1919 que nous entreprîmes ces recherches. Nous avions décidé de prendre pour nos travaux trois types de ruches : la Langstroth, la Dadant-type et la Dadant-Blatt. Après trois ans, la Langstroth fut éliminée. La Dadant-type et la Dadant-Blatt furent conservées, avec quelques modifications, mais en gardant les mesures des cadres.

La Dadant-type fut construite pour 15 cadres avec un compartiment dans la paroi arrière, pour trois cadres. Le cadre du milieu du nid à couvain pouvait être remplacé par une partition étanche qui nous permettait d'hiverner deux colonies sur 7 cadres chacune.

La Dadant-Blatt construite à 12 cadres avait aussi un compartiment pour trois cadres dans la partie arrière. Ces compartiments nous permettaient de placer une reine avec trois cadres de couvain en vue de la suppression de l'essaimage au moment voulu et pour élever une nouvelle reine. Ces deux ruches furent baptisées « Ruches Sanitas ».

Ces deux ruches présentaient les modifications suivantes : le vide entre les porte-cadres était fermé par une réglette de chêne et l'espace entre les montants par une pièce en U épousant la largeur des

montants. Les deux branches ayant 6 mm de largeur, on poussait les cadres les uns contre les autres et la colonie était enfermée, sans qu'aucune abeille puisse passer entre les cadres et les parois. Ce dispositif fut remplacé plus tard par un cadre genre Hoffmann. De mon côté, j'étudiais l'aération de la ruche et le perfectionnement du fond.

Après deux hivers 1920-21 et 1921-22, je supprimai ces réglettes de fermeture des cadres, car chaque fois que j'entrais au rucher-pavillon, cependant à pas feutrés, je percevais un bourdonnement plaintif provenant justement des quatre ruches (sur 21) avec cadres étanches. Ces ruches avaient une mortalité et une consommation plus fortes que les ruches avec cadres ouverts.

Il va sans dire qu'avec des ruches en plein air ce bourdonnement plaintif ne pouvait être que difficilement perçu.

Au mois d'avril 1922, j'avais mon ami Gygax de ce que j'avais remarqué d'anormal dans les ruches à cadres fermés pendant ces deux hivers. M. Gygax ne tint pas compte de mes observations et me fit part de son intention de faire breveter les pièces s'adaptant aux cadres pour les fermer ainsi que les cadres fermés. J'attirai son attention sur le fait que tout ce qui est breveté en apiculture tombe souvent dans le tiroir aux oubliés. Le 28 mai 1924, je fus étonné d'apprendre que les fermetures du cadre portaient le No de brevet 93505 et le cadre fermé le No 98490. Cela me refroidit un peu.

A quelque temps de là, nous eûmes une très longue discussion. A son issue, M. Gygax me dit : « Un essai d'hivernage en cave sera entrepris dès fin septembre 1924, ceci pour vérifier tes propres observations : 1) sur la mortalité ; 2) sur la consommation ; et 3) sur la tranquillité des abeilles dans les ruches à cadres fermés. »

Toutes les précautions furent prises pour donner une bonne aération à la cave, tout en interceptant la lumière et pour conserver une température constante de 6 à 8 degrés. Tout semblait aller pour le mieux jusqu'au 24 décembre 1924, jour fatal. Toutes les abeilles des trois D.T. et des trois D.B. avec cadres fermés avaient déserté leurs ruches et gisaient sur le sol. En revanche, les trois ruches témoins avec cadres ordinaires, ouverts étaient en bonne forme.

M. Gygax eut beau me dire que les cheminées d'aération de la cave avaient été déplacées, je restai incrédule pour la bonne raison que les trois ruches témoins étaient dans un état parfait. J'ai attribué la désertion des ruches d'expérience à un manque d'aération et à un début d'asphyxie.

Pour être complet, je dois ajouter que le comité de la Romande a eu sous les yeux le plan de la ruche « Sanitas » et que M. A. Porchet, à cette époque instituteur à Ropraz, a aussi été tenu en partie au courant de ces expériences et de ces travaux.

Voici donc quels furent les résultats des recherches entreprises entre 1919 et 1924 en vue de conserver, par fermeture des cadres la

chaleur dégagée par les abeilles en hivernage. Je doute fort que les travaux et recherches de M. H. Muller aboutissent à d'autres constatations que les nôtres.

Plusieurs maîtres-apiculteurs, entre autre G. de Layens, C. Dadant ont tenté de fermer les ruelles entre cadres et porte-cadres, sans aucun avantage. Il est imprudent et risqué de la part d'un jeune chercheur, peu au courant des travaux de ses devanciers, de vouloir renverser des méthodes de culture apicole bien établies.

Le mieux est souvent l'ennemi du bien et le neuf n'est pas toujours nouveau.

L. MAGES.

Procès-verbal de la 74^{me} assemblée des délégués

tenue à Lausanne, le 11 mars 1950

L'Assemblée est ouverte à 10 h. 15 par M. l'Abbé *Gapany*, président. Membres du Comité central au complet. M. *Mayor*, président d'honneur, retenu à l'hôpital par la maladie se fait excuser.

M. le président souhaite à Messieurs les délégués une cordiale bienvenue et espère que les délibérations seront empreintes de courtoisie et exemptes de passion.

En ce qui concerne l'ordre du jour, M. *Loup* demande si la question de l'imprimeur de notre Journal sera discutée au point 5. Ce sera le cas ; aucune autre observation n'étant formulée, il sera donc suivi comme présenté par le C.C. :

1. *Ouverture et contrôle des pouvoirs* fait ressortir la présence de 127 délégués représentant 47 sections. Effectifs à ce jour : 6036 membres.

2. *Désignation des scrutateurs* : sont désignés et acceptent MM. *Enclin*, *Chérix*, *Renaud*, *Curty*, *Berthoud* et *Liardet*.

3. *Rapport du Président* : Notre Président dans son magistral rapport, retrace, en termes élégants et choisis, toute l'activité de notre Romande au cours de cette année 1949 riche en événements. Ce rapport, qui paraîtra in extenso dans un des prochains numéros de notre Journal, est longuement applaudi. M. *Müller* relève que les sections neuchâteloises n'ont pas exigé, mais demandé à ce que la question de l'impression de notre Journal soit inscrite à l'ordre du jour de cette Assemblée de délégués. Sous réserve de cette rectification, il est adopté sans autres observations.

4. *Finances*.

a) *Rapport de la Société fiduciaire sur l'exercice 1949* : Comme l'année dernière, M. *Duruz* dans son rapport tient à souligner le soin et la clarté avec lesquels nos comptes sont tenus et présentés. Il demande à l'Assemblée des délégués de les accepter, de porter en capital le bénéfice réalisé au cours de cet exercice et d'en donner décharge aux personnes responsables. MM. *Grandchamp* et *Horrisberger* lui demandent quelques précisions au sujet du compte Pertes et Profits.

b) *Rapport de la Commission de vérification* : il n'en est pas donné lecture puisqu'il a paru dans le Journal. M. *Jacquier* demande la parole, elle lui est refusée car il n'est pas délégué. M. *Porchet* insiste pour que, malgré tout, on l'entende. L'Assemblée se prononce contre cette manière de voir. M. *Horrisberger* se dit avoir été surpris par la forme donnée à la rédaction du Rapport de la Commission de vérification et demande si c'est bien elle qui en est l'auteur. M. le président le tranquillise à ce sujet.

Les comptes et le rapport de la Commission de vérification mis aux voix sont adoptés. 4 avis contraires.

M. *Jacquier* brandissant alors une liasse de vieux Bulletins s'écrie que les comptes sont faux et qu'il en a la preuve ! Ses paroles se perdent bientôt dans un brouhaha général.

c) *Budget 1950* a lui aussi été publié dans le Journal en tenant compte des desiderata exprimés lors de la dernière Assemblée des délégués. M. *Gassmann* demande qu'en vertu de l'art. 9 j) des statuts il soit porté dans le budget présenté une somme de fr. 3000.— pour servir de fonds de lutte contre l'acariose. Il explique que les Sections jurassiennes ont entrepris une lutte systématique contre cette maladie et que par suite de pertes occasionnées par les traitements généralisés, elles ont sollicité l'aide de la SAR. Il propose, pour ne pas trop charger la caisse centrale, de maintenir à fr. 7.— la cotisation à la Romande. M. *Soavi* fait observer qu'on pourrait prélever cette somme en partie ou en totalité sur le fonds des assurances. En ce qui concerne la cotisation à la Romande, elle n'est pas de fr. 7.—, mais de fr. 6.—, le franc supplémentaire allant à la Caisse assurances. M. *Loup* se demande quelle serait la portée de la proposition de M. *Gassmann*, le Comité central en a-t-il été nanti ? Il voit là un premier pas vers la centralisation des Caisses cantonales d'assurances. La question de fournir une certaine somme aux Caisses existantes devrait faire l'objet d'une étude approfondie. M. *Gassmann* tient à préciser que dans le Jura bernois un fonds de lutte contre la loque et le noséma a été créé, l'acariose n'y a pas été inclue. Il demande, vu la gravité de la situation que la Romande vienne au secours des apiculteurs jurassiens. M. le *Président* lui fait observer que tous les autres cantons feront une telle demande, ce serait donc là créer un précédent dangereux. Il demande à ce que ce soit le C.C. qui examine cette proposition et y donne la suite qu'il jugera nécessaire. M. *Loup* se rallie à cette manière de voir et M. *Gassmann* tout en précisant qu'il ne s'agit pas uniquement d'une action en faveur des Sections jurassiennes, se déclare également d'accord. M. *Horrisberger* se demande où irait la SAR avec ce système. Il y a des cantons frontières qui sont aussi mal partagés que le Jura bernois, Genève par exemple. M. *Frankhauser* revenant sur la présentation du budget 1950 suggère qu'à l'avenir il comporte 3 colonnes : budget de l'année précédente, budget de l'année en cours, sommes réellement dépensées. M. *Soavi* précise qu'il a présenté le budget comme on le lui avait demandé. Il estime que deux colonnes seraient suffisantes : budget prévu, comptes de l'année précédente. M. *Frankhauser* se déclare satisfait et mise au voix, cette proposition est acceptée à l'unanimité. M. *Horrisberger* fait remarquer qu'après avoir entrevu une diminution assez sensible du coût du Journal par suite du changement d'imprimeur, il ne ressort du budget qu'une économie de fr. 500.—. M. *Soavi* lui explique que le C.C. a décidé d'utiliser intégralement l'économie réalisée à enrichir notre publication en augmentant le nombre de ses pages et son illustration.

Le budget 1950 mis aux voix est accepté sans avis contraire.

d) *Nomination des sections vérificatrices pour 1950* : sont désignées les sections suivantes : Grandson, Gruyère, Haute Broye et Gros de Vaud.

5. *Adoption des rapports présentés et ceux publiés dans le Journal et propositions du Comité central* : M. *Müller* au nom des Sections neuchâteloises rapporte au sujet de la question du changement d'imprimeur de notre Journal. Chaque délégué ayant reçu le mémoire des sections neuchâteloises, il demande que l'Assemblée se prononce sur ses conclusions soit : le retour de l'impression du Journal à l'imprimerie de la Béroche. M. *Soavi* explique longuement les raisons péremptoires qui ont poussé les membres du C.C. à changer d'imprimeur. Il insiste sur le fait que les membres du C.C. qui ont attribué l'impression du Journal à une autre maison que M. *Haesler*, ne l'ont pas fait contre ce dernier mais uniquement dans l'intérêt de la Romande, penser autre chose serait leur faire injure. Il réfute point par point l'argumentation des sections neuchâteloises. Il n'a jamais été question, dans aucune des séances du C. C., de l'honorabilité de M. *Haesler*. Il y a une marge assez grande entre confiance et honorabilité. En ce qui concerne la possibilité pour M. *Haesler* de n'avoir pu obtenir qu'à

partir d'août 1949, le rabais de fabrication de 20 %, il donne lecture de deux attestations de fabriques suisses de papier certifiant qu'il y a toujours eu, même pendant la guerre, la possibilité d'obtenir un tel rabais. Pour ce qui est des clichés-adresses qui n'auraient pas été facturés par M. Haesler, M. Soavi fait observer que bien qu'aucune facture n'ait été établie, il ressort du devis 1947, que pour chaque Bulletin il nous a été facturé 150 changements d'adresses par mois à fr. 0.28, alors qu'en réalité il y en a 30 au maximum. Nous avons donc payé chaque mois 120 changements inexistant et si cette norme a existé depuis 1937, nous avons payé pour ces plaques qui ne nous appartenaient pas fr. 4400.—. En conclusion, il demande à l'Assemblée de délégués d'autoriser le C.C. à passer un contrat avec la Maison Corbaz de Montreux qui nous offre toutes les garanties pour une publication impeccable. M. *Loup* reproche à M. Soavi sa nervosité, il s'est promis de rester calme, il le restera. Ce qu'il ne peut admettre c'est le doute que la Commission du Bulletin a laissé planer sur l'honorabilité de M. Haesler, cette Commission a même été jusqu'à prétendre que les pièces fournies étaient des pièces de complaisance ! M. *Oberson* insiste sur le fait que M. Haesler, en homme averti, avait demandé d'examiner son offre avec le C.C. en cas d'offre inférieure. C'était son droit et cet alignement n'ouvrirait nullement la porte au marchandage. Il reproche au C.C. de n'avoir pas tenu compte, dans un but d'apaisement, de la demande des sections neuchâteloises, soit de suspendre immédiatement la mise à exécution d'un nouveau contrat concernant l'impression du Journal et de n'avoir pas attendu la décision de l'Assemblée de délégués. En ce qui concerne les frais pour clichés-adresses, il aimerait des preuves. M. *Horrisberger* félicite le C.C. d'avoir pu obtenir une baisse sensible sur le prix d'impression de notre organe officiel. Un imprimeur est toujours autorisé, mis en concurrence avec une maison mieux outillée que lui, à appliquer les mêmes prix. Il regrette que le C.C. n'ait pas demandé à M. Haesler une nouvelle offre d'autant plus que la Romande devait, avant tout, favoriser un de ses membres. Il estime que le C.C. ne peut revenir en arrière et demande aux Neuchâtelois de renoncer, dans un but de paix, à poursuivre cette discussion. M. *Grandchamps* tient à souligner combien toute cette affaire est pénible à chacun. Il demande à son tour aux délégués neuchâtelois de nous faire l'hommage de renoncer à cette discussion. C'est en 1937 que l'impression du Bulletin a passé de l'Imprimerie Centrale à Lausanne à l'Imprimerie de la Béroche à St-Aubin. Ce changement d'imprimerie n'a soulevé, au sein de la Romande, aucune protestation, chacun ayant reconnu que cette affaire purement administrative avait été réglée au mieux des intérêts de la Romande. Il regrette qu'un contrat n'ait pas été signé avec M. Haesler, mais dans l'état actuel des choses rien ne lie notre société à l'Imprimerie de La Béroche. M. *Loup* fait observer à M. *Grandchamps* que s'il n'y a pas de contrat de signé, il y a cependant un engagement moral. Les Neuchâtelois, en soulevant cette question, ont fait là une chose logique et normale, ils n'ont pas voulu imposer leur volonté au C.C., ils l'ont prié de se réunir à une décision jusqu'à ce que l'Assemblée des délégués ait pris position.

M. *Müller* demande pourquoi le C.C. n'a pas voulu attendre et pourquoi à tout prix, alors qu'il n'y avait pas urgence en la matière, il a été de l'avant sans se soucier de la protestation des Apiculteurs neuchâtelois ? M. *Thürler* qui est dans la branche papier depuis 30 ans précise que, même pendant la guerre, plusieurs fabriques de papier ont accordé à leurs clients le rabais de fabrication. Pourquoi M. Haesler ne l'a pas exigé de son fournisseur, il a commis là une faute en ne défendant pas les intérêts de notre Association. M. *Horrisberger*, pour clore ce débat, fait les deux propositions suivantes. Il demande :

1. Que l'Assemblée des délégués reconnaissse la parfaite honnêteté de M. Haesler ;
2. Que l'impression de notre Journal soit confiée à l'imprimeur actuel pour une année et qu'une nouvelle soumission soit faite d'ici là.

M. *Haesler*, qui s'était promis de ne pas prendre la parole, tient à relever certaines choses. Il affirme, une fois de plus, que son fournisseur en papier ne lui

a pas accordé le rabais de fabrication pendant la guerre et que ce n'est qu'à partir d'août 1949 qu'il a pu l'avoir. Il a l'impression que le C.C. voulait à tous prix se débarrasser de lui ! M. *Oberson* insiste pour que l'impression du Journal soit à nouveau confiée à l'Imprimerie de La Béroche, même s'il devait en résulter pour notre Caisse centrale des frais supplémentaires. M. *Porchet* estime que la question du changement d'imprimeur ne doit pas être liquidée à la légère. Il n'y a pas que le bon marché qui entre en ligne de compte. La SAR est avant tout formée de petits apiculteurs, elle doit donc donner sa préférence à un petit artisan. Il a été navré de ne pas avoir trouvé dans le texte du premier numéro du »Journal suisse d'Apiculture« un mot de remerciement à M. *Haesler*, à celui qui a imprimé notre Bulletin pendant 13 années. Pour lui, le C.C. a outrepassé ses droits en ayant changé le titre de notre organe et le dessin de la première page qui n'a rien d'artistique. Il déplore également la disparition des vignettes qui agrémentaient l'intérieur, vignettes dues au talent de M. *Haesler* et qui ont été remplacées par des niaiseuries ! Il déplore, enfin, que le C.C. n'ait pas cherché à s'entendre avec notre ancien imprimeur et lui demande qu'il reprenne contact avec lui.

La première proposition de M. *Horrisberger* mise aux voix est acceptée à l'unanimité, la deuxième proposition est acceptée par 95 oui et 5 avis contraires.

M. *Loup* tient à rendre attentifs Messieurs les délégués que la question du Journal n'est pas résolue. Il demande à ce que le C.C. présente d'ici au 15 juin aux sections neuchâteloises les résultats de la mise au concours de l'impression de notre organe officiel de façon à leur permettre de régulariser, cas échéant, toutes les questions administratives qui les lient avec la Société romande d'Apiculture.

La séance est alors suspendue à 12 h. 45. Au cours du repas qui suivit, toujours succulent et copieux, M. *Gonet* adressa aux vétérans le discours d'usage et M. *Thiébaud* leur remit soit le gobelet, soit le plat dédicacé pour leur 35 ou 50 années d'activité et de fidélité à la Romande. M. *Geissmüller*, dans une belle improvisation, remercie, au nom des vétérans, la Romande pour son geste à l'égard des vieux.

A 15 h. reprise de la séance administrative.

6. *Nomination statutaire de 3 membres sortants et rééligibles au C.C. : MM. J. Dietrich, A. Gonet et P. Meunier* sont réélus par acclamation. En ce qui concerne le remplacement de M. l'Abbé *Gapany* comme membre du C.C., M. *Pachoud*, au nom de la Fédération des Sociétés fribourgeoises d'apiculture, propose M. *Ridoux* qui est un excellent apiculteur, un membre dévoué et actif qui mérite toute la confiance des apiculteurs romands. M. *Jecker* au nom de la Fédération jurassienne revendique un deuxième représentant au C.C. et propose M. *Gassmann*, homme travailleur et dévoué dont les qualités morales et de cœur sont connues de tous les délégués.

Après votation au bulletin secret, M. *Gassmann*, par 88 voix, est élu membre du C.C. en remplacement de M. l'Abbé *Gapany*.

M. *Horrisberger*, au nom des Neuchâtelois, propose M. *Müller* comme remplaçant de M. *Thiébaud* au C.C. M. *Amez-Droz* tient à préciser que les Neuchâtelois ont décidé de ne pas présenter de candidat tant que l'affaire du Journal n'aura pas été liquidée et M. *Müller* vu ses occupations professionnelles ne pouvant accepter une élection se désiste en faveur de M. *Loup* proposé par M. *Berthoud*.

M. *Loup* est nommé, à main levée et à l'unanimité membre du C.C. en remplacement de M. *Thiébaud* démissionnaire.

MM. *Loup* et *Gassmann* tiennent à remercier MM. les délégués de leur marque de confiance, ils tâcheront de la mériter par leur travail au sein du Comité central.

Reste à l'Assemblée des délégués le soin de désigner un président. M. *Voutaz*, au nom de la Fédération valaisanne des Sociétés d'apiculture, propose M. *Meunier* dont les belles qualités ont su être appréciées non seulement par les apiculteurs valaisans, mais par tous les apiculteurs romands. Il ne doute pas que comme

président central et avec l'appui d'un C.C. formé d'hommes de valeurs, il ne déploie une belle activité et que sous son impulsion la Romande entre, à nouveau, dans une période de paix et de féconde prospérité. M. *Horrisberger*, au nom des apiculteurs genevois, propose M. Paul *Zimmermann*. Cependant, étant donné que Genève a déjà eu un Président central, la Genevoise se désiste volontiers en faveur de M. Paul *Meunier* à qui il souhaite une bonne et longue présidence.

Par acclamation, M. Paul *Meunier* est nommé Président central de la SAR.

M. *Meunier* se dit être profondément touché par cette marque d'estime et remercie les délégués au nom des apiculteurs valaisans. Après avoir rendu hommage à son prédécesseur M. l'Abbé *Gapany*, le « curé des abeilles » comme on l'appelle dans sa belle et chère Gruyère, pour son travail, son dévouement au cours de ces 16 années, il tient à lui exprimer toute la reconnaissance des apiculteurs romands. Nous savons tous que M. l'Abbé *Gapany* est un homme intégré, loyal, que sa forte personnalité a contribué au rayonnement de notre apiculture, nous savons que des fautes ont été commises à tous les échelons de notre Association et qu'en grand chrétien sa confiance illimitée placée en chacun l'a conduit à d'amères désillusions sur la valeur des hommes et sur leur reconnaissance. M. *Catté* propose, afin de marquer notre reconnaissance à M. l'Abbé *Gapany*, de le nommer Président d'honneur. Cette proposition est accueillie par des applaudissements et M. *Horrisberger* prend la parole pour dire qu'il allait, au nom de la Genevoise, faire la même proposition. Il se plaît à souligner l'activité déployée par M. l'Abbé *Gapany* au cours de ces 16 années de présidence, 16 années pendant lesquelles il n'a ménagé ni son temps, ni ses forces, ni sa santé. L'effectif de la Romande a passé de 3 à plus de 6000 membres, sa fortune de 20 à plus de 40 000 francs sans compter les fonds spéciaux. Ce n'est pas là une défaite, mais une magnifique victoire ! Le rappel du passé est négatif, seule comptent les réalités du présent. M. l'Abbé *Gapany* nous laisse une Romande prospère, il peut rentrer dans le rang avec le sentiment légitime d'avoir accompli son devoir. Nous lui devons notre reconnaissance, aussi la Genevoise s'associe de tout cœur à la proposition qui vient d'être faite.

M. l'Abbé *Gapany*, par acclamation, est élu Président d'honneur de la SAR.

M. l'Abbé *Gapany* tient à exprimer toute la joie que lui procure cette marque de reconnaissance, il sent que c'est sincère, il en est profondément touché.

7. *Cotisation pour 1951* : le C.C. a proposé une diminution de fr. 0.50. M. *Soavi* se demande si par suite du subside de fr. 3000.— réclamé, elle se justifie encore. M. *Grandchamp* estime, pour sa part, qu'il n'est pas sage de voter cette diminution à l'heure actuelle. Il faut que le C.C. se trouve à l'aise pour pouvoir accomplir les tâches qu'on lui demande. M. *Cherix* est d'avis que la SAR doit travailler pour l'apiculture et qu'elle ne doit pas capitaliser comme elle l'a fait jusqu'ici. Elle doit, en conséquence, faire le geste qui lui est demandé, notre situation financière permet de le faire sans qu'il soit nécessaire de maintenir les cotisations actuelles. M. *Grandchamp* n'est pas d'accord, toute cette question de subside doit être étudiée par le C.C., aussi devons-nous lui laisser la possibilité de faire face aux demandes en maintenant les cotisations telles qu'elles sont aujourd'hui.

Mise aux voix, la proposition du C.C. de baisser de fr. 0.50 la cotisation 1951 est acceptée à une majorité évidente.

8. *Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1950*. Le tirage au sort désigne les Sections du Gros de Vaud, Menthue, Lucens, Moudon, Jorat, Haute Broye et Glâne.

9. *Attribution du cours de Montagne 1950* : Cette année ce sera la Section des Montagnes neuchâteloises qui en sera bénéficiaire.

10. *Fête de la Romande* : La Fédération vaudoise des sociétés d'Apiculture est prête à l'organiser, cependant elle ne pourra s'en charger que si les Fédérations sont reconnues par la Romande comme membres avec voix consultative. M. *Henchoz* se demande quel est le but que poursuit la Fédération vaudoise ? M. *Gonet* explique que la Romande s'adresse aux Fédérations pour organiser les Fêtes de la

Romande alors qu'elles ne sont pas reconnues. Le but des Fédérations est de servir de trait d'union entre les sections et la Société romande d'Apiculture. M. *Porchet* craint que les fédérations ne se substituent aux Sections, pour lui, elles n'ont rien à voir avec la Romande. M. *Soavi* explique qu'il y a conflit de compétence. Les Sociétés sont groupées en fédération, or, le comité de ces fédérations ne peut transmettre au C.C. les demandes émanant de l'ensemble des sections. La reconnaissance permettrait aux fédérations de remplir leur rôle, c'est une simple question d'ordre. Nous devons laisser aux fédérations une part de la vie apicole. M. *Horrisberger* demande à ce que les Vaudois accordent leurs violons. Toutes les sections ne sont pas fédérées. Que feront-elles ? Il s'oppose à cette reconnaissance, même avec voix consultative. M. *Thürler* réfute les arguments avancés par M. *Horrisberger*. Les fédérations ne supplanteront jamais les sections. Le seul motif de cette demande est l'organisation des Fêtes de la Romande qui, au lieu de se faire par une section, se fera dans le cadre de la fédération. M. *Henchoz* trouve que c'est un piège dirigé contre la section des Alpes et demande à ce que l'Assemblée repousse cette proposition. MM. *Bolle* et *Müller* estiment que les fédérations peuvent très bien se charger d'organiser les Fêtes de la Romande et que pour ce faire elles n'ont pas besoin d'être reconnues. M. *Amez-Droz* est pour le maintien de nos statuts alors que MM. *Cury* et *Ridoux* appuient la proposition de la Fédération vaudoise.

Mise aux voix, la proposition de la Fédération vaudoise est acceptée à une forte majorité. 6 voix contre.

M. *Thürler* est heureux de ce résultat et annonce que la Fédération vaudoise organisera, avec le concours de la Section de Nyon, la Fête de la Romande de 1950.

11. *Activité 1950* : Le président devant être remplacé n'a rien préparé. L'activité, dans ses grandes lignes, sera celle de ces dernières années.

12. *Propositions des sections présentées dans les délais statutaires* : M. *Soavi* demande, vu leur nombre, qu'elles soient examinées par le C.C. Un résumé sera publié dans notre Journal avec propositions pour la prochaine Assemblée des délégués. M. *Schaller* propose de nommer une commission qui serait chargée de ce travail. M. *Bolle* appuie la proposition de M. *Soavi* et M. *Horrisberger* souhaite qu'à l'avenir, les propositions des sections soient publiées dans notre journal avant l'Assemblée des délégués.

Mise aux voix, la proposition de M. *Schaller* est repoussée à une majorité évidente.

13. *Divers et propositions individuelles* : M. *Grandchamp* revient sur le vote relatif à l'impression du Journal. La proposition acceptée ouvre un conflit de compétence entre l'Assemblée des délégués et le C.C. Les statuts prévoient que c'est le C.C. qui gère la Société, ce n'est donc pas à l'Assemblée des délégués à prendre la place du C.C. M. *Soavi* précise que le C.C. est dans une situation impossible. Qui prendra connaissance des soumissions, qui prendra l'initiative de l'attribution de l'impression de notre Journal ? Sera-ce le Comité central ou l'Assemblée des délégués ? M. *Golay* demande au C.C. de remettre l'impression du Journal à l'imprimeur le plus méritant. Il regrette que le C.C. n'ait pas su se défendre car, avant de voter la proposition *Horrisberger*, l'Assemblée des délégués aurait dû se prononcer sur la proposition du C.C. Il propose que seul le C.C. soit compétent pour trancher cette affaire.

Mise aux voix la proposition *Golay* est acceptée sans avis contraires.

M. *Porchet* revient sur le point 11 de l'ordre du jour et demande à ce que l'activité de la SAR soit communiquée aux sections. M. *Valet* tient à souligner que le programme du C.C. a été l'assainissement des finances de la Romande, maintenant il va pouvoir aller de l'avant et s'atteler à une œuvre constructive. Pour terminer M. *Dietrich* félicite son collègue, M. *Ridoux* pour sa non nomination au C.C., comme les choses semblent marcher, il ne pourra que s'en féliciter !

Séance levée à 16 h. 30.

Le secrétaire : P. ZIMMERMANN.

Le président : P. MEUNIER.